

## Déclaration préalable Comité technique du 22 juin 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

En préalable au présent Comité Technique, l'UNSA réaffirme sa volonté de participer à la concertation sur le sujet de la mise en place du décroisement des agents du MTES vers le MI pour la mission Sécurité Routière. Néanmoins, que ce soit au niveau national ou local, l'UNSA estime qu'il est mis devant le fait accompli et que cette mauvaise manière de faire est inacceptable.

Face à ce coup de force et à ce calendrier intenable qui ne garantit en rien l'avenir des agents qui pourraient être volontaires, l'UNSA continue à réclamer le report du transfert au 01 Janvier 2019.

L'UNSA s'inquiète de cette précipitation de la procédure et elle ne pourra qu'inviter les agents volontaires à la plus grande prudence !

L'UNSA a adressé au Premier Ministre un courrier en date du 12 juin resté sans réponse, comme ses interrogations formulées durant les 3 comités de suivis de ce dossier qui n'ont pas permis de faire avancer les questions primordiales.

Le refus de report entraîne une détérioration du climat social dans les services, une inquiétude grandissante chez ces agents impactés, mais également une aggravation des risques psycho-sociaux, dont la responsabilité incombera au seul nouveau gouvernement et pour l'Oise à votre direction.

L'UNSA n'apportera pas sa caution à ce qui se révèle être une façade de dialogue social et continue de réclamer, outre le report précité, les éléments suivants :

- remise systématique d'une fiche financière détaillée sur leur situation future ;
- production d'une fiche de poste « intérieur » avec mention du Groupe de Fonction RIFSEEP;
- mise à disposition d'une simulation sur leur future position administrative ;
- pour les agents pour lesquels il n'y a pas de corps d'accueil correspondant au Ministère de l'Intérieur, une note explicative sera produite, précisant les possibilités et conditions de détachement dans un corps technique ministériel ;
- droit au retour dans le service d'origine pendant un délai de 6 mois ;
- enfin pour les agents « décroisables » qui ne souhaitent pas être transférés, possibilité de rester dans le service d'origine en surnombre si besoin.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, l'UNSA souhaite qu'un véritable dialogue social constructif s'instaure en DDT 60 entre la Direction, les agents concernés et les organisations syndicales.

En l'absence de données nominatives précises et des indications sur l'avancement des échanges locaux avec les collègues concernés, comme nous vous l'avons demandé lors de la présentation en DDT de l'Oise du décroisement sécurité routière aux organisations syndicales le 30 mai à savoir :

- les services et bureaux concernés,
- les effectifs concernés,
- le nombre d'agents à temps plein, pour la première vague de transfert, et à temps partagé, pour la seconde vague,
- la liste nominative des agents pour la première et pour la seconde phase.

Pour être participatifs, les représentants syndicaux doivent disposer de tous les éléments utiles, comme il est précisé dans la note technique relative aux modalités de transfert... Faute de ces éléments, l'UNSA DDT Oise considérera alors que les conditions de la concertation ne sont toujours pas remplies localement par la Direction.

C'est pour cela, Monsieur le Président, que nous vous demandons de bien vouloir communiquer dès à présent les éléments réclamés. En cas de refus de votre part, les représentants de l'UNSA n'assisteront pas à l'exposé de ce point de l'Ordre du Jour et quitteront la séance du Comité Technique durant celui-ci.

Nous vous remercions de votre attention.